

de cette Chambre et des citoyens du pays en général semblent redouter l'effet de ces nouveaux taux d'impôt sur la situation des hommes mariés qui ne touchent qu'un faible revenu. J'ai fait certains calculs basés sur les revenus de \$1,500 à \$2,500. Sans posséder les chiffres exacts, je crois juste d'affirmer que 75 à 80 p. 100 des hommes mariés au pays touchent ces revenus. Mes calculs portent sur les hommes mariés ayant un, deux, trois, quatre, cinq et six enfants. Je me rends bien compte que les familles sont beaucoup plus nombreuses dans la province de Québec, mais j'ai pensé que cela suffirait aux besoins de la discussion. Le fruit de ces calculs m'a paru plutôt frappant. Je n'ai pas tenu compte de l'épargne obligatoire, parce qu'elle sera remise au contribuable. S'il acquitte des primes d'assurance ou réduit la dette sur sa maison, il pourra obtenir une réduction correspondante. Les honorables députés admettront, je pense, que pour éviter l'inflation il incombe d'obtenir de ces gens à revenu modique une réduction marquée de leurs dépenses. Par contre, l'équité exige que l'impôt ne leur soustraie pas tout et qu'une certaine dépense éventuelle, une fois la période critique passée, leur soit possible.

Quelques exemples illustreront ma pensée. Celui qui n'a qu'un enfant et touche \$1,500 annuellement doit verser en espèces sous le nouveau régime moins que sous le régime de l'an dernier. Il verse aujourd'hui \$54.60 là où il versait \$55 l'an dernier. Il est vrai que l'écart est léger, bien qu'il soit beaucoup plus fort en d'autres cas, mais il reste quand même qu'il verse moins. L'homme marié

qui a deux enfants et qui touche \$1,700 verse moins qu'il ne versait l'an dernier. Celui qui a trois enfants et touche \$1,900 doit verser moins qu'il ne le devait l'an dernier. Celui qui a quatre enfants et touche \$2,100 est dans le même cas. Celui qui a cinq enfants et dont le revenu est de \$2,300 se trouve aussi dans le même cas, tout comme celui qui a six enfants et qui touche \$2,500. Les hommes mariés, touchant de \$1,500 à \$2,500 par année, seront frappés moins durement par les nouveaux taux que par ceux de l'an dernier, le nombre d'enfants étant le facteur déterminant. Mais ce n'est pas tout. L'an dernier, certaines provinces prélevaient elles-mêmes un impôt qui, grâce aux ententes conclues entre le Dominion et les provinces, est maintenant disparu.

J'ai ici un tableau qu'avec la permission du comité je désire consigner au compte rendu. Il est court et indique au cent près ce que devront payer les contribuables de cette catégorie ayant jusqu'à six enfants. L'impression semble s'implanter que le présent budget frappe d'une façon injuste le petit salarié et le père de famille. C'est tout le contraire. Il est dur, c'est entendu, mais il nous est imposé par une guerre également dure. Pour que la population accepte, comme elle le fera espérons-le, le présent budget, il faut d'abord qu'elle le juge juste et équitable. Le ministre et ses conseillers méritent d'être félicités pour avoir vu à assurer à l'homme marié, appartenant à la catégorie des revenus relativement modestes, une véritable attention. Voici le tableau:

Impôt net seulement (épargne obligatoire non compris)  
Homme marié avec

Revenu	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants	Quatre enfants	Cinq enfants	Six enfants
\$1,500.....Ancien	\$ 55 00	\$ 35 00	\$ 15 00	....	....	....
Nouveau	54 60	24 50	10 50	....	....	....
1,700.....Ancien	65 00	45 00	25 00	\$ 5 00	....	....
Nouveau	95 40	41 40	17 50	3 50	....	....
1,900.....Ancien	75 00	55 00	35 00	15 00	....	....
Nouveau	139 40	85 40	31 40	10 50	....	....
2,100.....Ancien	115 00	65 00	45 00	25 00	\$ 5 00	....
Nouveau	183 40	129 40	75 40	21 40	3 50	....
2,300.....Ancien	155 00	75 00	55 00	35 00	15 00	....
Nouveau	227 40	173 40	119 40	65 40	11 40	....
2,500.....Ancien	195 00	115 00	65 00	45 00	25 00	\$5 00
Nouveau	271 40	217 40	163 40	109 40	55 40	3 50

L'hon. M. HANSON: Je suis étonné des chiffres auxquels est arrivé l'honorable député. Je suis heureux cependant de voir qu'il en arrive à la même conclusion que moi au sujet de la disparité entre l'homme marié et le célibataire. Je me ferai un devoir d'étudier les chiffres qu'il a consignés au compte rendu, mais j'aimerais savoir s'il a lu un article paru dans le dernier numéro du

[M. Abbott.]

*Financial Post* sous le titre "Bachelors Get Budget Breaks". Cet article renferme un long tableau détaillé divisé sous trois rubriques. Il y a d'abord le pourcentage d'augmentation des impôts, ensuite l'augmentation totale et, enfin, le montant global des impôts aux taux de 1942, à l'exclusion de la partie remboursable après la guerre. La base de calcul est la même que celle de l'honorable député. J'étu-